



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du lundi 2 octobre 2023

Convention d'occupation précaire des infirmières

Jusqu'à la mise en service de la Maison de Santé, les infirmières sollicitent la commune afin de leur trouver un local provisoire. En effet, leur bail actuel arrive à échéance et elles ne souhaitent pas le renouveler. Ainsi le Conseil accepte à l'unanimité de leur mettre à disposition gracieusement (au vu de leur implication dans le projet), le local situé 20 rue de l'Anjou. Une convention sera établie à partir du 1^{er} novembre 2023 jusqu'à la mise en service de la future Maison de Santé.

Maison de Santé : Tarifs de location aux professionnels

Une réunion a eu lieu avec les professionnels de santé le 13 septembre 2023 pour faire le point sur les travaux de la maison de santé, et leur proposer les méthodes de fonctionnement et de calcul des loyers et charges. Les propositions ont recueilli un avis favorable des professionnels. Les élus ont donc validé les modalités de location et conviennent de rédiger les baux d'occupation.

Maison France Services : Ouverture de poste

A la demande de l'État et au vu de l'aide apportée, le Conseil accepte de recruter un troisième agent (à raison de 25 heures hebdomadaires) pour augmenter les plages horaires du service Cartes d'identité/Passeports et pour l'accueil de l'agence postale et l'accompagnement France Services.

Centre de Gestion-CDG 79 : Mise en place d'un dispositif de signalement

Depuis le 1^{er} mai 2020, la Commune a l'obligation d'instituer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Ce dispositif, à double objectif, permet le signalement de faits de violence dont l'agent aurait été témoin, et l'accompagnement des victimes dans leurs démarches. Le Conseil accepte donc d'adhérer à la prestation d'accompagnement et de conseil proposée par le CDG 79.

Décision financière

Les riverains se plaignent régulièrement des herbes folles sur les trottoirs et sur les autres espaces publics. Ce phénomène est dû à la loi « zéro phyto » en vigueur. La démonstration d'un engin 100 % électrique a eu lieu pour le désherbage des rives d'eau et des trottoirs. Un test a aussi eu lieu avec un autre type d'outils au cimetière. Les essais ayant été concluants, le Conseil accepte, avec 4 abstentions, d'investir dans cette machine pour un montant de 32 229.78 € TTC.

Point sur les travaux, chantiers en cours et des commissions

Salle Multiloisirs : les travaux sont terminés.

Voirie : les travaux de débarras sont prévus en semaine 41, et seront effectués par l'entreprise Gouband de Secondigny.

Éclairage Public : une plainte a été déposée pour dégradation de candélabres.

Acquisition maison de la Charmille : la vente n'est pas encore signée car il manque des pièces au dossier.

MAM : au vu des délais de la justice, les élus travaillent à une solution temporaire pour permettre aux assistantes maternelles de débiter leur activité.

CIAS : le centre intercommunal d'action sociale a déménagé dans les locaux à l'arrière de la mairie.

Ombrières : en attente du montage.

Cahier de doléances et de propositions : La collectivité met à disposition des habitants un cahier d'expression citoyenne.

Ce cahier est destiné à recueillir toutes les doléances et propositions des Secondignois concernant l'ensemble des sujets relevant de la compétence de la commune. Ce document se situe dans le hall de la mairie.

Remaniement des commissions : Monsieur le maire manifeste son mécontentement auprès du Conseil municipal sur le manque d'investissement des élus dans les commissions.

L'attention est attirée sur le fait que les élus constituent, ensemble, une équipe. Ils se doivent de travailler pour le bien commun et d'être au service de la population.

Comité de rédaction :


Bulletin rédigé par
Jany PÉRONNET.


Mise en page :


A. BRANDEAU

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1, place de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 mairie@secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :
Lundi 06 novembre 2023

Agenda :



Le Marché de Noël aura lieu le
16 décembre 2023.

Le maire présente ses réflexions sur une nouvelle organisation des commissions (7 au lieu de 8) et détaille leurs domaines d'intervention. Il demande à chacun de se positionner au prochain conseil municipal.


Par ailleurs, les élus sont aussi priés de confirmer leur présence (ou absence), par téléphone ou mail, à toutes les réunions où ils sont conviés.

Pont du Moulin de la Touche : pas de subvention possible de SOS Pont. Le SMVT va être consulté.

SIGNALEMENT

En vue de la campagne de stérilisation, la population est invitée à signaler le nombre approximatif de chats errants ainsi que le territoire qu'ils occupent.

Signalement auprès du secrétariat de mairie :

 05.49.63.70.15

 mairie@secondigny.fr


Questions diverses


Les fiches actions ont été remises aux conseillers pour étude. Ils se prononceront au prochain conseil sur les priorités à inscrire dans l'avenant à la convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT).



APPEL A BENEVOLAT

Nous recherchons des BENEVOLES pour organiser la campagne de piégeage des chats errants. Si vous êtes majeur et avez du temps à consacrer au bien-être animal, faites vous connaître auprès du secrétariat de mairie. Nous vous recontacterons dès le lancement des opérations.

 05.49.63.70.15

 mairie@secondigny.fr

DEMENAGEMENT



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine se situe dorénavant dans le local annexe de la mairie (accès sur le côté). Le site de la Guichetière est fermé.

Téléphone : 05 49 94 15 36



Le Têlêthon aura lieu les 8 et 9 décembre 2023.

Ramassage de ferraille

Les Communes du secteur de Secondigny, organisent une collecte de fer, métaux, carcasses de voitures et de matériels agricoles au profit du Têlêthon 2023

Ainsi, un ramassage de métaux en tout genre, sera organisé sur l'ensemble du secteur au cours du mois de novembre.

Si vous souhaitez faire don de métaux, ferraille... merci de remplir le coupon à disposition dans le hall de la mairie.



Passport – Carte d'identité

La mairie s'est dotée d'une solution de prise de RDV en ligne pour les cartes d'identité et passeports.

Voici le lien :

<https://troov.com/mairie-de-secondigny/rendez-vous>

ou sur notre site internet :

<https://secondigny.fr/>



Maison France Services et agence postale

Des perturbations sont à prévoir au niveau des horaires pour les prochains mois, le temps du recrutement d'un agent.

Commune de Secondigny

Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville - 79130 SECONDIGNY

 : 05 49 63 70 15 -  : mairie@secondigny.fr